



Carte vacances bloquée

Par Caballe33

Bonjour,

J'ai été licenciée en novembre 2022, j'avais reçu du CSE une carte "ma carte vacances" d'un montant de 120? (70? versés de ma poche et 50? du CSE). La carte expire en juillet 2025. En allant sur le site ma carte vacances pour voir le montant, je me suis aperçue que la carte a été bloquée Par le CSE. Ai-je un recours? Je précise que je ne n'ai jamais utilisé cette carte.

Merci pour votre réponse.
Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment savez-vous que la carte a été bloquée par le CSE ?

Ne faisant plus partie des effectifs, vous n'aviez plus droit de recevoir des chèques-vacances après votre départ, toutefois ceux non expirés devraient être utilisables jusqu'à la date de fin de validité (en général 2 ans).

Si vos chèques datent de 2022, ils ne sont peut être plus valides en 2024. Vérifiez plutôt cette donnée.

Par isernon

bonjour,

je suppose qu'une des conditions d'utilisations de cette carte est de faire partie de l'entreprise, ayant quitté l'entreprise, il est logique de cette carte soit annulée.

salutations

Par Caballe33

Bonjour Yapasdequoi,

C'est en allant sur le site "ma carte vacances", il y avait le message "carte bloquée par votre CSE". La carte a la forme d'une carte bancaire avec "expire fin 07/25". Du coup, je me dis que les chèques vacances format papier c'était mieux!!!
Bien cordialement